

Développer le parasport en France : *de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous*

DOMINIQUE CARLAC'H ET MARIE-AMÉLIE LE FUR

Alors que 60 % des Françaises et Français et 47 % des personnes en situation de handicap déclarent avoir pratiqué une activité physique et sportive (APS) au moins une fois par semaine en 2022*, le sport français doit saisir l'opportunité de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024 pour que l'ensemble de ses acteurs évoluent, se réinventent et incarnent ainsi une nation sportive dans les faits.

La sédentarité résultante de nos modes de vie et les nombreux freins à la pratique sportive (genre, âge, situation socioprofessionnelle, handicap, accès, choix, infrastructure, formation, financement...) font que trop de citoyennes et citoyens ne trouvent pas leur place dans le modèle sportif actuel.

Pourtant, la pratique sportive constitue un enjeu majeur de santé publique par son effet sur la santé physique et mentale et génère de multiples autres impacts positifs. L'évolution du modèle économique des associations sportives et le développement d'emplois dans la filière marchande du sport créent ainsi un réel dynamisme économique et une source d'engagement social.

80 %
des enfants

scolarisés dans le monde ne font pas l'heure d'activité physique quotidienne recommandée. La France se classe 119^e sur 146 pays étudiés.

Source : Étude de l'Organisation mondiale de la santé - 2019

AXE DES PROPOSITIONS

Le CESE propose d'accompagner les acteurs de l'écosystème sportif dans la construction d'un héritage sanitaire,

économique, social, environnemental et sociétal des Jeux Olympiques et Paralympiques. Favoriser le développement de solutions répondant à la singularité

des activités physiques et sportives pratiquées par les personnes en situation de handicap bénéficiera de fait à toute personne éloignée de la pratique sportive.

* Source : baromètre national des pratiques sportives de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - 2023

1 INCITER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE (APS) POUR TOUTES LES FORMES DE PRATIQUES ET OUVERTES À TOUS LES PUBLICS

- Mettre en place une politique publique transversale et décloisonnée « autonomie, sport et solidarité », gérée par les conseils départementaux en lien avec les associations, entreprises, autres collectivités territoriales, et dotée de moyens financiers, matériels et humains.
- Intégrer un volet consacré à la pratique d'APS au projet de vie des personnes en situation de handicap, transmis à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Créer une plateforme numérique accessible qui centralise l'ensemble des informations et outils existants pour la pratique parasportive (offres, acteurs, financements, etc.) pilotée par le Comité paralympique et sportif français à destination des usagers et des acteurs sportifs privés, associatifs, publics et des collectivités territoriales. Connectée à la plateforme Solution Sport Entreprise, elle favorisera l'accès au sport des salariés en situation de handicap.

2 VALORISER ET FAVORISER L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES FORMES DE PRATIQUES

- Etendre au domaine du parasport et du sport santé, le programme prioritaire de recherche Autonomie (PPR Autonomie) en lançant un appel à projet dédié au thème de l'innovation, de la recherche et développement.
- Inclure des tests de capacité physique et de forme dans le système d'évaluation santé (à 25, 45 et 65 ans) prévu par la LFSS 2023. Le CESE préconise leur extension aux enfants de 8 ans et aux adolescents de 16 ans.
- Inscrire un cycle obligatoire de parasport en EPS pour tous les élèves à l'école primaire, au collège et au lycée pour appréhender les enjeux d'inclusion et de diversité.

3 ENRICHIR LE SYSTÈME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS CLÉS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Former tous les professeurs des écoles et d'éducation physique et sportive aux pratiques d'éducation inclusive en matière d'APS.

4 SUSCITER L'ENGAGEMENT DE TOUTS LES ACTEURS EN FAVEUR DU SPORT POUR TOUS ET TOUTES

LES RAPPORTEURES

Dominique Carlach
dominique.carlach@lecese.fr • 01 44 43 64 20
est une ancienne athlète (championne de France du 400 mètres). Elle est vice-présidente, et depuis 2020 membre du Comité Directeur et du Bureau Fédéral de la Fédération Française d'Athlétisme. Elle a fondé et dirige actuellement une entreprise d'ingénierie et de conseil en innovation. Vice-Présidente et porte-parole du MEDEF, elle a été nommée en 2021 pour le représenter au sein du groupe Entreprises du CESE et siège à la Commission Éducation, culture et communication.

Marie-Amélie Le Fur
marie-amelie.lefur@lecese.fr • 01 44 43 64 04
est une athlète handisport (100, 200, 400 mètres et saut en longueur) aux 9 médailles paralympiques, 12 médailles mondiales et 4 titres mondiaux. Elle est élue en 2018 présidente du Comité paralympique et sportif français. Présidente du groupe des Associations pour lequel elle représente le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), elle siège à la Commission Éducation, culture et communication et à la Commission Territoires, agriculture et alimentation du CESE.